

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 décembre 2020, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard JAMBOU

### **36. DEMANDE D'AGREMENT POUR ACCUEILLIR UN SERVICE CIVIQUE**

#### Exposé :

La Ville souhaite développer son implication dans les quartiers notamment par l'organisation de permanences et la création de lieux de rencontres. Ce projet d'ampleur sera d'abord engagé par le service éducation-jeunesse en proposant des actions auprès des enfants et des jeunes dans les quartiers et ainsi créer du lien avec la population.

Ce projet, d'intérêt général, se prête à l'accueil d'un volontaire en service civique qui pourrait intervenir en complément de l'action des agents de la collectivité, sans s'y substituer.

En l'espèce il s'agirait d'accueillir un volontaire qui participerait à la mise en œuvre du projet « quartiers ». Le volontaire serait accueilli pour une durée de 6 à 12 mois et devra être présent au sein de la collectivité au minimum 24 heures par semaine.

Le volontaire en service civique est indemnisé. La majeure partie de cette indemnité est versée par l'Etat. Un complément, dont le montant est fixé par les textes, est versé par l'organisme d'accueil.

Le précédent agrément d'accueil d'un volontaire en service civique étant arrivé à son terme en 2018, la municipalité doit effectuer une demande de renouvellement d'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

#### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à déposer un dossier de renouvellement d'agrément pour l'accueil d'un Service Civique auprès de la DDCS

*Avis favorable de la commission petite enfance, éducation et jeunesse du 3 décembre 2020.*

**Décision : Adopté à l'unanimité.**



Le MAIRE,  
Michael QUERNEZ

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20201216-36161220-DE

